

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le : 10/04/2019

N° d'enregistrement:

19/03/2019

2019-3898

1. Intitulé du projet

Construction de 39 732 m² de serres multichapelles plastiques à proximité du lieu-dit Les Landes, au nord-ouest de la commune de Saint-Philbert de Bouaine (85)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA La Pinière

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

M. POUVREAU Jean-François

RCS / SIRET

4 4 9 2 9 9 4 9 4 0 0 0 1 2

Forme juridique SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39a : Travaux et constructions qui créent	- Terrain d'assiette égale à 4,18 ha (< 10 ha)
une surface de plancher au sens de	- Surface de plancher au sens de l'article R.420-1 du Code de l'Urbanisme égale à
l'article R.111-22 du Code de l'Urbanisme	39732 m² (comprise entre 10000 et 40000 m²)
ou une emprise au sol au sens de l'article	
R.420-1 du Code de l'Urbanisme comprise	
entre 10000 et 40000 m².	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de serres multichapelles ne nécessitera pas de travaux de démolition, il remplacera des cultures de plein-champs. Il n'y aura pas de surface défrichées.

Il n'y aura pas de déblais/remblais.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de ce projet sont multiples :

- 1 Le projet permettra à la SCEA La Pinière d'avoir 6 cultures en rotations (contre 3 actuellement); notamment de produire de la mâche nantaise avec le label IGP.
- 2 Les serres permettront aux cultures d'êtres moins soumises aux aléas climatiques.
- 3 Les serres permettront de diminuer les traitements phytosanitaires en raison de la réduction des différentes molécules utilisées pour le désherbage et dans la mesure où les plantes seront moins exposées aux maladies.

Le producteur s'engage également à utiliser une désinfection thermique du sol.

Par ailleurs, les serres multichapelles limiteront l'érosion des sols, de même que le lessivage des sols par les pluies. Enfin, tout comme l'existant, l'exploitation de ces surfaces sera réalisée conformément aux attendus de la certification Global GAP de la SCEA La Pinière. Il s'agit d'une série de normes de traçabilité et de sécurité alimentaire, reconnues au niveau mondial, basées sur des bonnes pratiques agricoles, nécessaires pour commercialiser les produits en grande et moyenne surface. La SCEA La Pinière est également labellisée LEAF (Linking Environment And Farming) : le producteur ne s'engage à utiliser des pesticides et des engrais que lorsque c'est nécessaire, de laisser une bande de terre entre les haies et les cultures, de recycler les déchets et de réduire les consommations d'énergie ou encore d'économiser et préserver la qualité de l'eau. La SCEA La Pinière est aussi labellisée HVE (Haute Valeur Environnementale) et "Zéro résidus" avec Océane.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de conception est accompagnée de compétences pluridisciplinaires d'architecte et de bureaux d'études spécialisés:

- cabinet d'architectes Atelier 14 (permis de construire au titre de l'urbanisme)
- bureau d'études SICAA (Dossier Loi sur l'eau, Demande au cas par cas)

Les travaux seront réalisés par l'entreprise JRC en plusieurs étapes:

- implantation du projet, aménagement des planches
- implantation des poteaux d'ancrage
- montage des structures et des parois
- finitions (portes...)

La construction se fera sur une durée de 3 à 4 mois et sera réalisée en une seule phase.

L'aménagement des planches ne nécessite pas de terrassement, il consistera uniquement en une homogénéisation de la nature du sol et en la délimitation des planches. Une fois les poteaux ancrés, l'étape de montage et de couverture de la structure légère durera environ 2,5 mois. Ce mode de construction présente peu de nuisances.

Le plastique des serres intégrera un écran d'ombrage pour protéger au mieux les cultures en contrôlant la quantité de lumière, l'humidité et la température à l'intérieur des serres.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les eaux de pluies engendrées par le projet seront redirigées vers un bassin existant au sud des futures serres. Puis, l'eau du bassin sera acheminée vers un fossé.

Actuellement, il faut compter 10 passages de camions par an (pour les récoltes). Les serres, du fait de la diversification des rotations devraient augmenter les passages de camions à 25 par an.

Il n'y aura pas de dispositif de chauffage dans la serre.

Modalité d'arrosage :

Les eaux servant à l'arrosage sont issues d'une retenue existante. Cette retenue se remplit par recueil des eaux de drainage / récupération des eaux de ruissellement du bassin d'alimentation et des eaux météoriques tombant à la surface de la retenue.

- * Actuellement : arrosage en quadrillage culture en plein champ au rythme de 15 arrosages / an, soit environ 7-8 mm d'eau / arrosage
 - * Futur projet : arrosage intégré dans la serre : 8 arrosages / cultures, soit environ 6 mm d'eau / arrosage

Au titre du code de l'urbanisme, l'aut	listrative(s) d'autorisation le projet a-t-il mentale devra être jointe au(x) dossier orisation du projet est soumis à procédu le projet nécessite le dépôt d'un dossier	r(s) d'autorisation(s). re de permis de construire.
	u projet et superficie globale de l'opération ndeurs caractéristiques	on - préciser les unités de mesure utilisées Valeur(s) 39 732 m² 4,18 ha 6,50 m
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation Les Landes 85660 Saint-Philbert de Bouaine	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ :	Long. 1_ °30' 1_ "62 Lat. 47° 2_ '8_ "69 Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ "
.7 S'agit-il d'une modification/exte 4.7.1 Si oui, cette installation environnementale ? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairem	Joignez à votre demande les anne nsion d'une installation ou d'un ouvrage ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'	e existant? Oui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	L'emprise du projet n'est située sur aucune ZNIEFF. La ZNIEFF de type 1 "Bocage relictuel de la lande à St-Colomban" est située à environ 400 mètres des parcelles en projet.
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	0	×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	L'emprise du projet n'est située sur aucun espace naturel protégé. La Réserve Naturelle Régionale "Bocage humide des Cailleries" est située à environ 400 mètres des parcelles en projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	×		Sur la parcelle cadastrale ZP60, une zone humide de 481 m² a été référencée selon l'inventaire des zones humides fourni par le Syndicat de Bassin Versant de Grandlieu.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			ZSC Lac de Grand Lieu (FR5210008) située à environ 11 km du site du projet. ZPS Lac de Grand Lieu (FR5200625) située à environ 11 km du site en projet
D'un site classé ?		X	ET ET STATE

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui No		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Les prélèvements pour l'irrigation sont effectués dans une retenue existante d'une capacité de 10500 m3 située sur la parcelle ZP11. Volumes annuels prélevés dans la retenue pour irriguer la surface projet : * actuellement : 4800 m3 / an * futur projet : 1920 m3 / culture		
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×			
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×			
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Le projet portera sur des terres déjà cultivées.		
Milieu naturel			X	La ZSC Lac de Grand Lieu et la ZPS Lac de Grand Lieu constituent les sites Natura 2000 les plus proches du projet (à environ 11 km). Compte tenu de la distance et du fonctionnement des serres (dont les eaux pluviales seront tamponnées), le projet n'aura pas d'impact sur ce site Natura 2000.		

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
·	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Le futur lot de serres multichapelles sera situé sur des parcelles agricoles. L'utilisation des terres restera agricole.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	0	×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Risque sismique modéré Risque météorologique Transport de marchandises dangereuses.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics			Le projet sera accessible, comme l'existant par la route départementale 17. L'intensité du trafic passera de 10 camions /an à 25 / an, ce qui reste très raisonnable.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		×	La phase de réalisation des travaux occasionnera du bruit lié aux engins de chantier. Ce sont des nuisances temporaires et de faible intensité. Les périodes de fonctionnement s'échelonneront le jour et en dehors des période de congés habituels (aout). Les réglementations sonores doivent être respectées.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	0	×	Le terrassement sera réalisé à l'aide d'engins de type pelle à chenille. Aucun tir de mine ne sera réalisé dans le cadre des travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Les eaux pluviales ruisselant sur les serres seront tamponnées dans un bassin avant d'être acheminées dans un fossé.
EIIIISSIOIIS	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

				Le projet se situe hors des secteurs de protection du patrimoine architectural,
	Est-il susceptible de			culturel, archéologique ou paysager recensés aux alentours.
	porter atteinte au			
	patrimoine			Committee of the commit
	architectural,		×	
	culturel,			
	archéologique et			
	paysager?			
Patrimoine /				
Cadre de vie	Engendre-t-il des			Le projet de serre permettra, par l'augmentation du nombre de rotations, une
/ Population	modifications sur les			plus grande diversification des cultures
	activités humaines			
	(agriculture,			
	sylviculture,		×	
	urbanisme,			
	aménagements),			
	notamment l'usage			
	du sol?			
62 lee incid	ances du projet ide-t	ifiées -	111 4 1	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
approuvés	onces do projet ideni	mees c	10 0.1	som-elles soscephibles d'elle comolees avec à dolles projets existants ou
	THE RESERVE THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE			
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quelle	
				autorialese ficamenocarb memundo en autoricamento atrone a la l
6.3 Les incide	nces du projet identifi	ées au	6.1 sc	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décri	ivoz los	auols	
001	Si ooi, decii	1462 163	queis	
				Totals wilds appropriate and many populations are a compared to an area.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à é négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il voune annexe traitant de ces éléments) :	
Voir annexe 7.	

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	\times
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2	Autres	annexes	volontairement	transmises	par le maître	d'ouvrage ou	pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

La Planche

le,

10/06/19

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

S.C.E.A. LA PINIÈRE

Jean-François POUVREAU

"Les Spais"

44140 LA PLANCHE

Tél. 06 11 72 13 04 - 02 40 31 90 95 Fax 02 40 31 91 28

Capital de 5.000 € - R.C.S. Nantes 449 299 494
e-mail: lesspais@free.fr